

FICHE INTENDANCE

A. FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION

1. LES RÉSERVATIONS

Le passage au self se fait, après avoir réservé son repas au plus tard la veille jusqu'à minuit.

Il existe 2 moyens de réservation :

A la borne de réservation qui se situe dans la nef à proximité de l'accueil grâce au Pass Région que votre enfant doit toujours avoir sur lui.

Sur internet, avec votre identifiant et votre mot de passe soit en allant sur le site du lycée ou bien soit en flashant le code présent à côté de la borne avec votre Smartphone.

Nous vous conseillons de réserver sur plusieurs jours à l'avance.

Tout repas non dé réservé la veille sera obligatoirement décompté.

2. LE PAIEMENT

Le repas est débité à la réservation (*un seul repas possible par jour par élève*).

Aussi, dès que le crédit **atteint 10,00 €**, il convient de recharger le compte restauration de la manière suivante :

Le paiement par C.B.

Aller sur le site du lycée Camille Corot.

Cliquer ensuite sur le lien "Créditer, Réserver" puis indiquer votre identifiant et votre mot de passe (donnés par le professeur principal le jour de la rentrée scolaire pour les nouveaux entrants).

Vous pouvez ainsi réserver, ou dé réserver vos repas, consulter vos consommations, et ainsi créditer votre compte par CB.

Si vous n'avez pas la possibilité d'utiliser ce moyen de paiement, vous pouvez régler par :

-**chèques** (minimum 45 euros)

Ils doivent être libellés à l'ordre de "**AGENT COMPTABLE LYCEE C. COROT**" et déposés dans la boîte à lettres située à l'entrée du secrétariat de gestion. Au dos de ceux-ci doivent figurer impérativement le numéro de la carte ainsi que le nom et prénom de votre enfant. (Si vous avez deux enfants ou plus scolarisés au lycée, vous pouvez ne faire qu'un seul chèque et préciser la répartition monétaire pour chacun d'entre-eux).

VERIFIER QUE VOUS AVEZ BIEN SIGNE VOTRE CHEQUE, sinon il ne pourra pas être encaissé et le compte restauration de votre enfant ne sera pas crédité.

-**en espèces** (minimum 20 euros)

Celles-ci doivent être données obligatoirement, en main propre (et non dans la boîte à chèques), au secrétaire de gestion qui remettra en contrepartie un reçu.

3. HORAIRES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration ouvre à 11h30, les non réservés et les élèves sans Pass Région doivent se présenter au plus tard à 13h15 ou bien répondre à l'appel de la vie scolaire. Ils ne pourront manger uniquement s'il reste des denrées alimentaires.

Aucune surproduction ne sera réalisée.

4. LE PASS REGION

En cas de perte ou de détérioration du Pass Région, l'élève devra recommander un nouveau PASS REGION sur le site <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/106-pass-region.htm>.

Dans l'attente de la réception du nouveau passe, un badge provisoire sera remis à l'élève.

5. DÉPART DE L'ÉLÈVE

En cas de départ définitif du lycée, le crédit restant sur le compte restauration de l'élève sera remboursé uniquement par virement bancaire et sur demande écrite du responsable de l'élève à laquelle il joindra un RIB au nom du responsable financier.